



## Comité Technique Local Val d'Oise du 9 juin 2015

### *Compte-rendu des représentants CGT*

Présents CGT : Myriam Lebkiri, Zahia Abdeddaim, Lam Son Pham, Christophe Flaux, Dominique Dubois.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès verbaux des CTL des 16/12/2014, 09/01/2015, 19/01/2015 et 20/01/2015 (pour approbation)
2. Présentation du projet d'industrialisation du courrier égrené (pour information)
3. Présentation du DUERP/PAP 2015 (pour information)
4. Point d'étape sur la mise en place des brigades d'Ermont (pour information)
5. Questions diverses (pour information)

Répartition des sièges du CTL depuis les élections du 4 décembre 2014 : CGT 2 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges, CFDT 1 siège.

### **2. Présentation du projet d'industrialisation du courrier égrené (pour information)**

En 2014, plusieurs services du Val d'Oise (SIP Pontoise-Ouest, SIP Garges-Centre, SIP Argenteuil-Ville, Trésorerie d'Enghien, SIE Pontoise-Ouest) ont expérimenté une solution technique qui permet à un agent d'envoyer un courrier à partir de son poste de travail directement vers un atelier éditique d'un établissement de services informatiques (ESI). Au moment de l'impression, l'agent choisit une imprimante qui n'est pas présente physiquement dans le service (d'où l'utilisation du terme "driver virtuel"). En faisant ce choix, le fichier d'impression est transmis automatiquement à un centre informatique qui prend en charge l'impression, la mise sous enveloppe et l'affranchissement du courrier. Le collègue a par ailleurs la possibilité de savoir où en est la production de son courrier (imprimé, mis sous enveloppe, affranchi...). Seule une partie des courriers (courrier simple moins de 35g, format type et absence de signature originale) peuvent bénéficier de cette impression déportée. Lors de cette expérimentation, 700 courriers ont été envoyés en 3 mois.

Malgré un flop à la trésorerie d'Enghien et au SIE de Pontoise Ouest où la plupart des courriers sont signés, le projet, désormais baptisé "CLIC'ESI" (pour "Courrier local industrialisé et centralisé en ESI"), arrive à sa phase de déploiement qui est prévu le **10 juin** via une diffusion automatique.

Même si un allègement des tâches peut paraître satisfaisant pour les collègues, la CGT déplore que l'expérimentation n'ait pas été présentée lors d'un précédent CTL et craint que cela se traduise dans l'avenir par de nouvelles suppressions d'emplois. Selon la direction, le CLIC ESI apportera un gain en termes de coût financier des consommables papier encre et affranchissement. Mais les documents de travail fournis au CTL nous indiquent que les centres éditique sont situés à Montreuil, Lille, Limoges, ce qui veut dire que les courriers à destination du Val d'Oise vont parcourir beaucoup plus de kilomètres que s'ils partaient du département. Pour la CGT, il n'est pas satisfaisant que l'allègement des tâches et l'économie financière procurés par ce procédé se fasse au détriment du coût écologique (l'impact carbone de cette réorganisation est loin d'être positif).

### 3. Présentation du DUERP/PAP 2015 (pour information)

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est désormais actualisé tous les 2 ans pour une mesure de simplification, tous les ans pour les services qui ont subis des restructurations ou travaux.

En matière de gravité, les risques les plus représentés sont les risques B avec 40,4 % du DUERP total. Cela s'explique par le basculement de tous les risques A en risques B pour appréhender les risques de manière plus réaliste selon la direction ! La CGT rappelle que seuls les agents peuvent définir de manière juste et cohérente leurs conditions de travail et leur ressenti au quotidien.

En ce qui concerne la nature des risques, les risques psychosociaux (RPS) sont majoritairement représentés avec 31,4 % du DUERP. Les risques liés aux exigences du travail (quantité de travail, pression temporelle, complexité) représentent 49 % des RPS.

Concernant le Plan Annuel de Prévention (PAP), il s'appuiera sur les actions proposées dans le plan de formation (Flore) ou financées par le CHS-CT. La CGT déplore un manque d'actions et de budget directionnel.

Pour avoir plus d'informations, tu peux consulter le [compte-rendu du CHS-CT](#).

### 4. Point d'étape sur la mise en place des brigades d'Ermont (pour information)

Un point d'étape a été également évoqué sur la mise en place des brigades CRP et CSP d'Ermont. Concernant la BCRP, les liaisons avec les pôles enregistrement se feront par le signalement des déclarations de successions comportant des anomalies au moyen de l'application FI3S. Le signalement par messagerie pourra être également utilisé. Les dossiers vivants seront transférés au CFIP d'Ermont. L'accueil des contribuables pendant la campagne ISF se fera dans les locaux prévus à cet effet, à Ermont, indépendamment du lieu de résidence.

Concernant la BCSP, elle aura la charge d'alimenter le site Ulysse 95 de fiches techniques afin de soutenir les SIP. L'accueil des usagers sera réalisé exclusivement sur rendez-vous dans des boxes d'accueil dédiés.

La CGT souligne qu'il s'agit d'un recul du service public dès lors que les contribuables concernés par un contrôle dans le département doivent se déplacer jusqu'à Ermont. En outre, la CGT a relayé la surprise des collègues à la vue des postes proposés (0) pour la BCSP au mouvement local alors que tous les collègues des pôles CSP actuels ne suivront pas le transfert. La direction a répondu qu'elle a fait le choix de privilégier les autres services au détriment du contrôle (elle a gelé les postes vacants). Pour l'immobilier, la BCSP sera installée à la place du service Enregistrement actuel au R+1, qui, lui, sera transféré au R+2 (des mesures pour la limitation des températures et contre l'isolement du caissier seront prises : proximité avec les autres collègues, films contre le soleil aux fenêtres, climatiseur, cloisonnement du côté archives). Le parking du CFIP d'Ermont sera agrandi de 15 à 20 places supplémentaires (derrière le bâtiment B) et une entrée des personnels pourra se faire à proximité par l'arrière du bâtiment B.

### 5. Questions diverses (pour approbation)

#### 51. Réformes de structures à venir dans le Val d'Oise

Principes des restructurations présentées :

Le directeur départemental des Finances Publiques a tenu à informer les représentants du personnel des réformes de structures à venir. Celles-ci ont été préparées en groupes de travail avec les chefs de services, auxquels les organisations syndicales ont refusé de participer (elles ont estimé à l'unanimité, y compris la CGT, que ces GT relevaient de la compétence du Comité Technique Local, qui ne doit pas être court-circuité par des réunions informelles). Cette information est une réponse à

la demande des OS, qui demandaient depuis plus d'un an une information sur les travaux effectués par les GT, car il n'y a rien de pire que des bruits qui courent pour inquiéter les personnels.

Le directeur a confirmé que ces réformes de structures seront effectuées dans le cadre de la démarche stratégique, avec les grandes lignes suivantes : 1) achever les réformes en cours (regroupement des SIE assiette/recouvrement, spécialiser les trésoreries SPL et hôpital), 2) augmenter la taille des petits postes, 3) diminuer le nombre de structures similaires dans une même résidence pour diminuer le nombre de cadres.

Les instances représentatives des personnels de la DDFIP du Val d'Oise seront officiellement consultées en septembre 2015 : Comité Technique Local (CTL), Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ; en novembre 2015 les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL).

Pour la CGT, nous déplorons que ces questions soient abordées en questions diverses du CTL. Ces points auraient du faire l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour, avec documents de présentation à l'appui. Qu'un CTL soit promis en septembre ne répond pas à cette exigence légitime, car le CTL est l'instance de concertation compétente en matière d'organisation du travail.

#### Périmètre des restructurations présentées :

Le périmètre de ces restructurations, qui a été validé par la DG, a été décrit par le directeur départemental :

1) Fermeture programmée de la trésorerie d'Argenteuil OPHLM : suite à sa dissolution, la communauté d'agglomérations d'Argenteuil/Bezons a décidé de céder son parc immobilier à une coopérative. Les élus locaux ont opté pour une comptabilité privée (la CGT dénonçait dès fin 2014 la loi qui leur permet désormais de faire cela). La direction annonce que la trésorerie Argenteuil OPHLM sera fermée après les comptes de gestion début 2016. Le bail n'est pas dénoncé car la DDFIP envisage de garder les locaux pour d'autres services.

2) Fermeture de la trésorerie de Viarmes, transférée à la trésorerie de Luzarches (déjà annoncée lors d'un précédent CTL) : suite à une décision de l'Agence Régionale de Santé (ARS) regroupant la gestion de certains hôpitaux, le service Hôpital de Viarmes a été transféré à la trésorerie de Beaumont sur Oise fin 2014. Les services Impôt et Communal de Viarmes seront transférés à la trésorerie de Luzarches avec dans un premier temps un fonctionnement conjoint avec un comptable unique (le poste de comptable de Viarmes est supprimé) et une fusion effective dans un deuxième temps (caisse et compta et identification officielle commune). Date cible : 1<sup>er</sup> janvier 2016.

3) Fermeture des trésoreries de Saint-Leu-Franconville et Beauchamp : dans le but de terminer le SIP comptable de Saint Leu-la Forêt, les services Impôts des trésoreries de Franconville et Beauchamp avaient été transférée au CFIP de Saint-Leu-la-Forêt en 2014 et 2015. Début 2016, le reste des services des trésoreries de Saint-Leu-Franconville et de Beauchamp seront transférées au CFIP de Ermont.

4) Transfert du Service de Publicité Foncière d'Ermont à Saint-Leu-la-Forêt pour créer un pôle SPF commun avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

5) Regrouper les SIE des sites de Garges et Argenteuil : les SIE de Garges Est et Ouest seront regroupés sous la direction d'un même chef de service, ainsi que ceux d'Argenteuil-Extérieur et Argenteuil-Ville. Les emplois d'adjoints ne seront pas supprimés (les adjoints restent en place), ni les postes d'agents A, B et C.

#### Analyse des restructurations présentées :

Le DDFIP 95 a pris l'engagement que ces restructurations seront faites à effectifs constants (sauf les postes de chefs de services).

Pour la CGT, la direction n'a pas besoin de faire des restructurations pour supprimer des emplois, donc cet engagement ne coûte pas cher et ne va, dans un premier temps, rien changer à la politique de suppression de postes à la DDFIP du Val d'Oise. Dans un second temps, une fois ces restructurations achevées, nous craignons qu'elles facilitent les économies qui seront imposées sur les effectifs, puisque l'État refuse, de toute façon, de financer des emplois en prenant sur les profits

des actionnaires. Seule une mobilisation de masse des salariés pourra inverser ce rapport de force qui nous est imposé par le gouvernement et le patronat !

Concernant la situation des agents concernés par les restructurations, deux cas se présentent :

1) en cas de transfert de la mission sans fermeture du site (exemple du point 4 du transfert des SPL) : les agents ont le choix entre suivre leur mission sur le nouveau site, ou bien rester sur l'ancien site, mais en changeant de mission (garantie de maintien à résidence). Ceux qui acceptent de suivre leur mission sur le nouveau site peuvent prétendre à une prime de restructuration calculée selon un forfait x kilométrage (versée en une fois). Ceux qui ne suivent pas leur mission, restent sur la résidence de leur site et doivent souscrire une fiche de vœux au mouvement de mutation suivant.

2) en cas de transfert de la mission avec fermeture de site (exemple des points 1, 2, 3) : pour les agents dont la mission change de RAN/mission\*, ils sont détachés provisoirement en attendant le mouvement de mutations national suivant (1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre). Ils peuvent prétendre à la prime de restructuration (cf plus haut). Pour les agents dont la mission ne change pas de RAN/mission\*, ils sont ré-affectés sur leur RAN/mission après concertation individuelle, et ils participent au mouvement local suivant en déposant une fiche de vœux. Ils peuvent prétendre à la prime de restructuration (cf plus haut).

Restructurations envisagées (présentées également par le DDFIP 95) :

- Pérennisation du cadastre d'Ermont : selon le directeur, le cadastre fonctionne actuellement selon un mode « PELP » (Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels), complété par l'action des géomètres d'Ermont et Cergy, qui travaillent « dans la souplesse » selon un mode « PTGC » (Pole de Topographie et de Gestion Cadastrale). Ces géomètres ne seraient pas transférés. Dixit le directeur : il souhaite que tout cela soit officialisé dans la pérennisation du cadastre d'Ermont, car les termes de « PELP » et « PTGC » deviendraient alors officiels. Cela ne changerait rien pour les agents du Cadastre, le cadastre d'Ermont deviendrait alors le CDIF départemental. Pour la CGT, nous avons du mal à croire au tableau presque idyllique du directeur.

- SIP d'Argenteuil : le directeur a dit chercher une solution pour les services Impôt de Bezons et Corneilles, qu'il voudrait, à terme, voir rejoindre les SIP d'Argenteuil. Il a émis l'hypothèse de les loger dans les locaux qui seront libérés par la trésorerie d'Argenteuil OPHLM (c'est d'ailleurs pour cela qu'il n'a pas dénoncé le bail du 54 rue de Vigneronde)...

- Trésoreries d'Ezanville, Ecoen, Villiers-le-Bel : le directeur a évoqué la souffrance de ces petits postes pour évoquer comme solution leur éventuel regroupement avec d'autres services dans quelques années...

Pour la CGT, le directeur a beau jeu d'évoquer la souffrance des petits postes, d'autant plus qu'elle est bien réelle ! Mais il faut rappeler que cette souffrance a pour origine les suppressions d'emplois depuis de nombreuses années. La direction n'arrivera pas à faire croire aux agents qu'elle agit innocemment comme un pompier venu éteindre un feu, alors que c'est sa politique de suppression d'emplois qui en est responsable.

\* *RAN/mission : Résidence Administrative et Mission sur laquelle est affectée chaque agent suite à Commission Administrative Paritaire Nationale*

## **52. Accueil de Cergy (point soulevé par la CGT)**

La CGT a alerté la direction sur la situation critique de l'accueil de Cergy où les collègues sont à bout physiquement et nerveusement suite au manque de personnel et à l'augmentation constante des usagers (+ 5000 pendant la campagne IR). Ce mal-être, qui n'est pas récent, a sapé le moral des collègues qui y travaillent alors qu'ils étaient volontaires pour travailler à l'accueil.

Nous avons donc fait le relais de leur volonté d'avoir une audience avec la direction afin de résoudre une fois pour toutes ces problèmes et de régler les dysfonctionnements du protocole actuel (recours

aux renforts à 11h15 ou 11h30...). Le directeur a répondu par un accord : une rencontre va avoir lieu prochainement.